



Établissement public du ministère chargé du développement durable



RhôneAlpes Région



ELABORATION DU SAGE HAUT ALLIER

Synthèse des scénarios contrastés



Version validée suite à la CLE du 25 avril 2013

HISTORIQUE DU SAGE HAUT ALLIER

La création d'un SAGE sur le bassin versant du Haut Allier répond à son identification dans le SDAGE Loire-Bretagne 1996 comme unité hydrographique cohérente à caractère prioritaire, et reflète une volonté locale de prolonger la dynamique de gestion collective des ressources en eau et milieux aquatiques initiée par l'ancien contrat de rivière du Haut Allier.

Mai 2006	Périmètre du SAGE Haut Allier	Délimitation par arrêté inter-préfectoral
Janvier 2007	Commission Locale de l'Eau (CLE)	Première constitution par arrêté inter-préfectoral
Mars 2010	Etat initial	Etude validée par la CLE, qui présente les caractéristiques du bassin versant , en terme de milieux aquatiques et d'usages de l'eau
Juillet 2011	Diagnostic	Etude validée par la CLE, qui analyse l'état initial et identifie 8 principaux enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire
Janvier 2012	Scénario tendanciel	Etude validée par la CLE, qui s'intéresse aux évolutions attendues des ressources en eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2021 dans l'hypothèse où on laisse évoluer la situation selon les législations, orientations et mesures existantes ou déjà programmées. Ce scénario a permis de confirmer l'opportunité de la mise en place d'un SAGE sur le bassin du Haut Allier puisque sans initiative de ce genre, seul un des huit enjeux serait satisfait en 2021.

ETAPE ACTUELLE : SCENARIOS CONTRASTES

Un pas vers la définition de la stratégie du SAGE...

Cette synthèse présente les 3 scénarios contrastés qui ont été élaborés pour le SAGE Haut Allier, à partir de suggestions d'acteurs du territoire collectées lors des différentes phases de concertation qui ont rythmé les premières étapes d'élaboration du SAGE Haut Allier. Ils ont vocation à dresser un **panel des possibles pour l'avenir des ressources en eau et des milieux aquatiques du territoire**.

Ils sont soumis à la CLE en tant que matière de réflexion et support à la construction d'une vision commune. En effet, la construction des scénarios contrastés n'est pas une fin en soi mais bien une étape intermédiaire, un **tremplin vers le choix d'une stratégie pour le bassin versant du Haut Allier**, stratégie qui doit être conçue comme une vision du futur du territoire partagée par tous, qui appellera probablement à certains compromis mais surtout qui initiera une cohérence de territoire.

CONSTRUCTION DES SCENARIOS CONTRASTES DU SAGE HAUT ALLIER

La démarche de construction des scénarios contrastés peut être résumée de la façon suivante (cf. illustration page adjacente) :

- ▶ A partir des 8 enjeux retenus pour le SAGE Haut Allier à l'issue du diagnostic, ...
- ▶ ... 5 grands objectifs ont été définis avec le Bureau de CLE, ...
- ▶ ... et subdivisés en sous-objectifs.
- ▶ Un certain nombre d'axes d'action ont été identifiés pour répondre à chaque sous-objectif.
- ▶ Différents regroupements de ces axes d'action ont permis de constituer les 3 scénarios contrastés du SAGE Haut Allier.

Chacun des trois scénarios contrastés a été conçu comme un **scénario global, fondé sur une logique centrale et intervenant sur tous les enjeux du SAGE Haut Allier.**

Ces scénarios sont d'ambition croissante, c'est-à-dire qu'ils s'emboîtent : tous les axes d'action prévus dans le scénario 1 sont compris dans le scénario 2 qui est lui-même inclus dans le scénario 3. Cependant, les scénarios sont contrastés dans le sens où ils ne mobilisent pas les mêmes moyens ni les mêmes acteurs, et où ils n'intègrent pas tous l'ensemble des sous-objectifs potentiels déterminés pour le SAGE.

Etape: Diagnostic et Scénario		Tendanciel		AXES DE TRAVAIL		Etape: Scénarios contrastés	
Enjeux	Enjeu en 2021 sans SAGE	Plus-value possible du SAGE	GRANDS OBJECTIFS	Sous-Objectifs			
« Barrages » Amélioration de la gestion des barrages en faveur des milieux et des usages existants	En partie satisfait	Modérée	Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines	1 - Améliorer la connaissance sur la qualité des ressources en eau, 2 - Tendre vers des objectifs de qualité ambitieux pour satisfaire les exigences des espèces remarquables et pérenniser voire développer les usages de l'eau, 3 - Réduire les impacts de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et des activités industrielles, 4 - Encourager la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, 5 - Favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, 6 - Mieux protéger les captages d'eau potable.			
	En partie satisfait	Fort					
« Qualité des eaux » Maîtrise des pollutions pour répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités humaines	En partie satisfait	Fort	Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et fonctionnalité des zones humides	1 - Mieux connaître les ressources en eau d'un point de vue quantitatif, 2 - Mieux connaître, identifier et hiérarchiser les zones humides au regard de leurs fonctionnalités hydrologiques, afin d'en assurer une gestion cohérente, 3 - Organiser la gestion des prélèvements pour rendre compatibles les ressources et les usages, 4 - Inciter les particuliers, collectivités et industriels aux économies d'eau, 5 - Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau, 6 - Améliorer la performance des réseaux d'eau potable.			
« Ressource quantitative en eau » Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau	Non satisfait	Fort					
« Zones humides et têtes de bassins versants » Amélioration des connaissances, de la préservation et de la restauration du rôle fonctionnel et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassins versants	En partie satisfait	Fort	Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité	1 - Inciter à la préservation et/ou restauration de la continuité écologique, 2 - Garantir la qualité des milieux rivulaires et aquatiques 3 - Maintenir la biodiversité, notamment au niveau des zones humides et des têtes de bassin versant, 4 - Mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau afin de préserver les milieux aquatiques, 5 - Mesurer la menace que représentent les espèces envahissantes et adapter leur gestion au degré de contamination du bassin versant.			
« Fonctionnalité écologique » Amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques	En partie satisfait	Moderée à forte					
« Valeur paysagère et écologique des milieux » Maintien ou amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux	En partie satisfait	Modérée	Maintenir la culture du risque de crue	1 - Entretenir la culture du risque inondation, 2 - Améliorer la connaissance du risque et l'alerte, 3 - Limiter le risque et la vulnérabilité.			
« Petite hydroélectricité » Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants	Satisfait	Faible					
« Inondation » Gestion des risques inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité	En partie satisfait	Faible à modérée	Organiser une gouvernance propice à la mise en œuvre du SAGE	1 - Assurer le suivi du SAGE et favoriser la diffusion des connaissances sur le bassin versant, 2 - Garantir un portage adapté et efficace du SAGE et de ses mesures, 3 - Garantir une cohérence sur le bassin en favorisant les interactions du SAGE avec les bassins voisins et l'aménagement de territoire, 4 - Améliorer les connaissances sur le territoire du SAGE.			

STRUCTURE DES SCENARIOS CONTRASTES DU SAGE HAUT ALLIER

Les scénarios présentés ci-après sont systématiquement organisés de la manière suivante :

- ▶ Une **logique globale** sur laquelle est fondée la cohérence du scénario ;
- ▶ Les **grands chantiers** du SAGE qui constituent les thématiques clés du scénario ;
- ▶ La **vision pour chacun des 5 grands objectifs** ;
- ▶ Les **principales contributions respectivement allouées aux différents types d'acteurs** ;
- ▶ Les **bénéfices attendus** du scénario pour le territoire.

Il convient de rappeler encore une fois que les items présentés au niveau du scénario 2 sont ceux spécifiques à ce scénario qui viennent s'ajouter à ceux déjà prévu dans le scénario 1. il en est de même pour le rapport entre le scénario 3 et 2.

Cette présentation entend faire ressortir les implications des axes qui seront choisis par la CLE, de façon à alimenter les discussions autour de l'élaboration de la stratégie du SAGE Haut Allier et, à travers ces discussions, de conduire les acteurs vers une vision commune de la gestion des ressources en eau sur leur territoire. Aussi, **les scénarios présentés ici ne constituent pas une matière figée** : la CLE pourra réallouer des axes d'action d'un scénario vers l'autre pour développer une stratégie qui lui semble plus cohérente ou plus réaliste.

UN SOCLE COMMUN A TOUS LES SCENARIOS : LE REGLEMENTAIRE

Même en l'absence de SAGE, **un certain nombre d'actions**, contribuant à atteindre et maintenir l'équilibre quantitatif et qualitatif des ressources en eau et des milieux aquatiques associés, sera **de toute façon à entreprendre sur le territoire puisqu'imposées par la réglementation en vigueur**, et ce quelles que soient les contraintes financières que cela représente.

Obligations liées à la législation	Obligations liées au SDAGE Loire Bretagne
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la DCE et respect de son principe de non dégradation de la qualité actuelle ; ▶ Mise en place exhaustive de systèmes d'assainissement ; ▶ Mise aux normes des STEP ; ▶ Mise aux normes des installations d'assainissement autonome ; ▶ Mise en place des périmètres de protection de captage ; ▶ Amélioration de la performance des réseaux AEP ; ▶ Aménagement des ouvrages pour la continuité écologique des cours d'eau classés ; ▶ Réalisation des PPRI prescrits et des PCS sur les communes concernées. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Inventaire et caractérisation des zones humides de superficie supérieure à 1 ha ; ▶ Inventaire et caractérisation des têtes de bassin versant ; ▶ Interdiction des nouveaux prélèvements non AEP sur la nappe du Devès.

Scénario 1 - Un SAGE prescriptif

Logique globale

Un premier SAGE sur un bassin versant encore mal connu, qui se concentre sur l'amélioration des connaissances et les enjeux prioritaires du territoire, et améliore la gouvernance locale.

Chantiers principaux

- ▶ Résorption des points noirs de pollution
- ▶ Protection des captages
- ▶ Equilibre quantitatif en étiage
- ▶ Continuité écologique
- ▶ Acquisition de connaissances

Vision des grands objectifs

Gouvernance :

- ▶ Accompagnement des contrats territoriaux, de l'urbanisme et des maîtres d'ouvrages, dans la lignée de la politique locale de l'eau.
- ▶ Centralisation des données sur l'eau pour en améliorer l'accès.
- ▶ Communication informative envers le grand public.

Quantité :

- ▶ Plafonnement des prélèvements estivaux pour le respect de la vie aquatique.
- ▶ Promotion des économies d'eau via les efforts des gros préleveurs et des espaces publics.
- ▶ Meilleure prise en compte par l'urbanisme du rôle hydrologique des zones humides

Qualité :

- ▶ Sécurisation sanitaire de l'AEP et de la baignade.
- ▶ Atteinte des objectifs de qualité sur les masses d'eau.

Milieux aquatiques :

- ▶ Rétablissement de la libre circulation piscicole et sédimentaire.
- ▶ Meilleure connaissance (affinage des enveloppes de probabilité de présence, puis inventaire) et communication sur les ZH et têtes de BV, qui sont de fait mieux préservées par les usagers.

Inondation :

- ▶ Conscience du risque inondation maintenue chez les habitants et transmise aux visiteurs.

Principales contributions des différents acteurs

Collectivités :

- ▶ ↗ Réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines et de l'état quantitatif des eaux superficielles.
- ▶ ↘ Désherbage chimique dans les communes et au niveau des réseaux de transport.
- ▶ ↗ Performance des périmètres de protection de captage et leurs contraintes sur les activités humaines.
- ▶ Bâtiments et arrosages publics plus économes.
- ▶ Inscription de zones humides dans les documents d'urbanisme.

Agriculteurs :

- ▶ MAEt pour limiter le transfert des polluants dans l'eau.
- ▶ ↗ Gestion et épandage des effluents d'élevage.
- ▶ Plafonnement des prélèvements estivaux.
- ▶ ↗ Gestion quantitative des retenues agricoles.

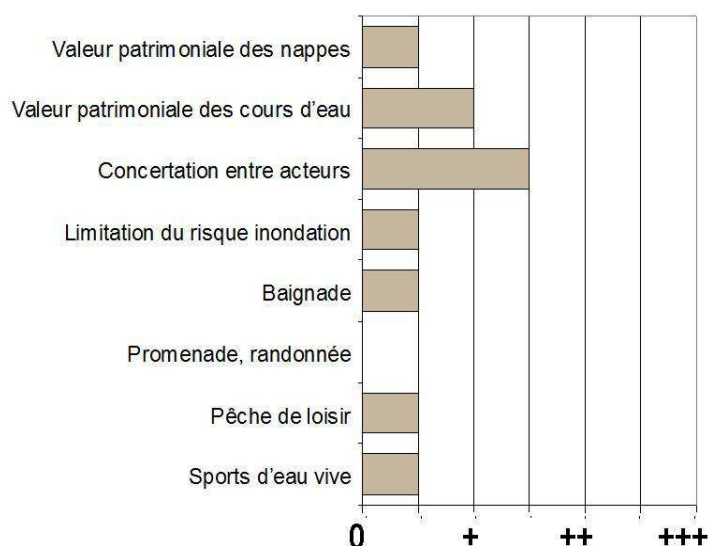
Industriels :

- ▶ Meilleur traitement des effluents pour répondre à des exigences de qualité des rejets plus strictes.
- ▶ Economies d'eau

Gestionnaires d'ouvrages : Ouverture de linéaire de cours d'eau et valorisation des retours d'expérience.

Bénéfices attendus

(par rapport à la situation sans SAGE)



Scénario 2 - Un SAGE incitatif

Logique globale

Sc1 + Un SAGE incitatif qui valorise les richesses écologiques du territoire et qui, pour les préserver, inspire des comportements vertueux envers les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Chantiers principaux

- ▶ Optimisation de l'assainissement
- ▶ Economies d'eau
- ▶ Gestion des zones humides
- ▶ Etat physique et écologique des cours d'eau

Vision des grands objectifs

Gouvernance :

- ▶ Communication pédagogique et interactive auprès du public, plus impactante que la simple information.

Quantité :

- ▶ Définition des volumes prélevables sur les affluents.
- ▶ Organisme unique de gestion prélèvements agricoles d'où une meilleure durabilité/continuité des usages tout en respectant la vie aquatique.
- ▶ Population moins consommatrice d'eau et plus respectueuse des zones humides.

Inondation : (pas de plus-value par rapport au scénario 1)

Qualité :

- ▶ Atteinte d'une très bonne qualité d'eau d'où :
- ▶ Production d'eau potable au juste prix ;
- ▶ Rivières propices au saumon et plus attractives pour les pratiquants de loisirs aquatiques.

Milieux aquatiques :

- ▶ Meilleur état des berges, des ripisylves et de la biodiversité.
- ▶ Préservation des zones humides clés pour l'hydrologie et la biodiversité locale (ZHIEP, ZSGE).
- ▶ Loisirs aquatiques conciliant fréquentation humaine et défense des écosystèmes.

Principales contributions des différents acteurs

Collectivités :

- ▶ ↗ Performance des STEP et la réalisation de diagnostics et schémas directeur d'assainissement.
- ▶ Adoption d'un prix de l'eau incitatif à la parcimonie ; et pose de compteur de sectorisation pour lutter contre les fuites.
- ▶ Suivi des profils de baignade ; et révision de la capacité et de la localisation des sites de baignade en adéquation avec les secteurs sensibles des cours d'eau.

Agriculteurs :

- ▶ MAEt pour limiter l'utilisation d'intrants.
- ▶ ↘ Accès directs aux cours d'eau pour l'abreuvement.
- ▶ Organisme unique pour gérer les prélèvements agricoles.
- ▶ Adaptation des pratiques sur les zones humides et les têtes de bassin versant.
- ▶ Programme d'action préventif sur les zones de vigilance nitrate.

Forestiers : ↗ Pratiques pour limiter l'ensablement

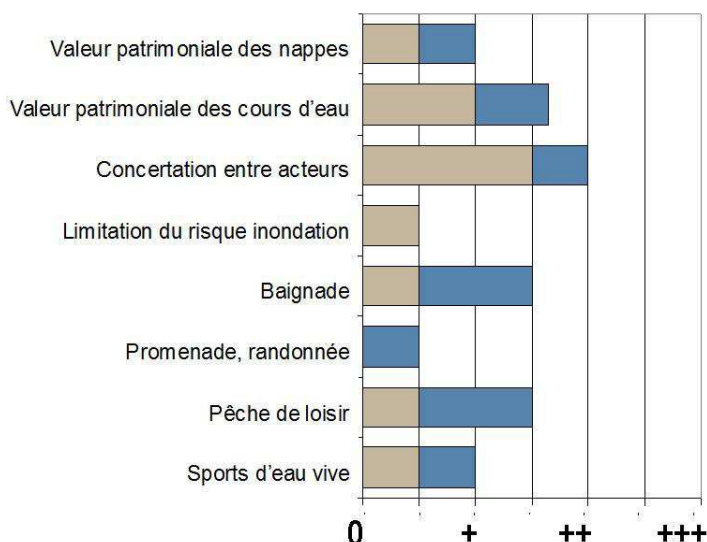
Particuliers : ↘ désherbage chimique et consommation d'eau

Gestionnaires d'ouvrages ou d'espaces naturels :

- ▶ ↗ Gestion des plans d'eau.
- ▶ Restauration de frayères.

Bénéfices attendus

(en plus de la situation en scénario 1)



Scénario 3 – Un SAGE ambitieux

Logique globale

Sc2 + Un SAGE ambitieux qui vise l'excellence de l'état des cours d'eau à la faveur des espèces rares, qui amorce le travail sur des menaces dormantes (espèces invasives, polluants émergents) et qui contribue à réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations.

Chantiers principaux

- ▶ Abandon du désherbage chimique (pesticides)
- ▶ Vigilance sur les polluants émergents
- ▶ Contrôle des espèces invasives
- ▶ Encadrement de l'évolution des choix cultureux agricoles
- ▶ Limitation de la vulnérabilité au risque inondation

Vision des grands objectifs

Gouvernance : (pas de plus-value par rapport au scénario 2)

Quantité :

- ▶ Organisme multi-acteurs de gestion des prélèvements de tous les usages.
- ▶ Tarification progressive et harmonisée sur le territoire, dissuadant les usages superflus.

Inondation :

- ▶ Plan de gestion du risque commun à tout le territoire.
- ▶ Principes d'urbanisation, pratiques agricoles et de gestion de zones humides inspirés du mieux-vivre avec le risque.

Qualité :

- ▶ Pratiques optimisées du point de vue des rejets polluants d'où l'atteinte d'une excellente qualité d'eau, garantie pour le futur.
- ▶ Vigilance quant aux polluants émergents.

Milieux aquatiques :

- ▶ Meilleur entretien des cours d'eau.
- ▶ Contrôle des espèces invasives et du développement du maïs.

Principales contributions des différents acteurs

Collectivités :

- ▶ Suivi des pollutions ponctuelles et émergentes.
- ▶ Ouverture de fontaines potables dans certains villages.
- ▶ Organisme multi-acteurs de gestion des prélèvements de tous les usages.
- ▶ Acquisition de zones humides pour leur préservation.
- ▶ Restauration de zones humides écrêteuses de crues.
- ▶ Prise en charge de la gestion du Domaine Public Fluvial.
- ▶ PCS intercommunal à l'échelle du territoire.

Agriculteurs :

- ▶ Accompagnement de l'évolution de l'occupation du sol (notamment par rapport au développement du maïs).
- ▶ MAEt de ralentissement des eaux de ruissellement pour limiter les impacts des inondations.

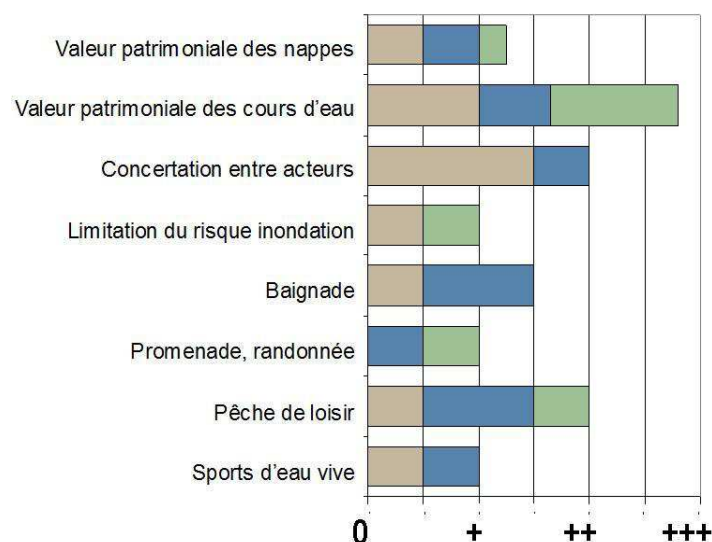
Gestionnaires d'espaces naturels :

- ▶ Acquisition de zones humides pour leur préservation.
- ▶ Suivi voire contrôle de la prolifération des espèces invasives.
- ▶ Gestion des embâcles selon le niveau de risque inondation.
- ▶ Restauration de zones humides écrêteuses de crues.

Particuliers : Aménagement du bâti pour en diminuer la vulnérabilité face au risque inondation.

Bénéfices attendus

(en plus de la situation en scénario 2)



CONCLUSION

Comme pour les phases précédentes, l'élaboration des scénarios contrastés s'est faite en concertation avec les acteurs du territoire. Malgré des incertitudes de faisabilité technique et financière, des ambitions communes sont clairement énoncées et le projet de SAGE commence à se dessiner concrètement.

Lors de la prochaine étape, les acteurs devront choisir leur stratégie et opter pour les objectifs qu'ils souhaitent définitivement se fixer pour l'avenir du territoire. Il est important de rappeler que le choix de la stratégie devra se faire dans un consensus, et visera à préserver non seulement la ressource en eau et les milieux aquatiques mais également le développement du territoire du Haut-Allier et de ses activités.